

Compte rendu du Conseil Communautaire

Séance du 05 mars 2020 à 18h30

« La Baillie » Centre Pleine Nature à Arles sur Tech

L'an deux mille vingt, le cinq mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre Pleine Nature Sud Canigó – lieu-dit La Baillie, Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de M. René BANTOURE.

Etaient présents :

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda: MMES Annick BARBOTEU, Michèle DUNYACH, MM. Antoine ANDRE, Richard COLL, Alexandre REYNAL.
- Conseillers d'Arles sur Tech: MMES Marie-Rose BOUISSET, Marguerite GAMMELIN, Nicole WOLKONSKY, MM. René BANTOURE, Pierre BOUZAGE.
- Conseillers de Corsavy: M. Antoine CHRYSOSTOME.
- Conseillers de Coustouges: MM. Michel ANRIGO, Jean-Louis CASANOVA.
- Conseillers de La Bastide: M. Daniel BAUX.
- Conseillers de Lamanère: M. Jean-Paul CAPALLERA.
- Conseillers de Le Tech: MM. Jean-Pierre CASSE, Guillaume CERVANTES.
- Conseillers de Montbolo: MMES Marie-José MACABIES, Martine PADROSA.
- Conseillers de Montferrer: M. Dominique PETIT.
- Conseillers de Prats de Mollo- La Preste: MMES Jeanne MAISON, Dominique POMMIER, MM. Claude FERRER, Bernard REMEDI.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans: MM. Louis CASEILLES, Jean TORRES.
- Conseillers de Saint Marsal: MM. Daniel PUIGSEGUR, Jean-Jacques LLABOUR.
- Conseillers de Serralongue: MME Jeannette JEANSON, M. Jean-Marie BOSCH.

Absents excusés: Mme Micheline EVEILLARD (procuration à M. Jean TORRES), Mme Danièle HERBAIN (procuration à M. Richard COLL), M. Daniel RIBERE (procuration à M. Daniel BAUX), Mme Martine BONASTRE, M. Jean-Louis DUCH-SOLE, M. Roland COSTE, Mme Agnès PARAYRE, Jean-Marie GOURGUES, M. Bruno ROUANE, Mme Nadia MELKOWSKI, M. Jean-Yves HOGREL.

Soit 30 membres sur un effectif de 41, le quorum est atteint.

Mr Jean-Marie BOSCH est élu secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la séance précédente (13 février 2020) est adopté à l'unanimité.

1/ VOTE COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2019

Monsieur le Président indique qu'il convient d'examiner et de procéder au vote des Comptes Administratifs 2019 qu'il présente au Conseil Communautaire :

1. Les comptes **du Budget Principal 2019** laissent apparaître sur l'exercice un excédent *de fonctionnement* de 289 246.42 € et un déficit *d'investissement* de 211 895.35 €.

Monsieur René BANTOURE quitte alors la salle et laisse le Conseil de Communauté sous la Présidence de Monsieur Claude FERRER, 1er Vice-président, délibérer sur ledit Compte Administratif.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2018</i>		280 305.78 €		503 271.61 €
Opérations de l'exercice	7 922 812.65 €	8 212 059.07 €	1 244 067.14 €	1 032 171.79 €
Résultat de clôture		289 246.42 €	211 895.35 €	
TOTAUX CUMULES		569 552.20 €		291 376.26 €

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget Principal sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2020.

2. Les comptes du Budget Annexe Cantines Enfance Jeunesse Crèches 2019 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de fonctionnement de 93 743.18 € et un déficit d'investissement de 11 741.04 €.

Monsieur René BANTOURE quitte alors la salle et laisse le Conseil de Communauté sous la Présidence de Monsieur Claude FERRER, 1er Vice-président, délibérer sur ledit Compte Administratif.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2018</i>		240 615.32 €		29 622.62 €
Opérations de l'exercice	1 801 013.34 €	1 894 756.52 €	34 623.21 €	22 882.17 €
Résultat de clôture		93 743.18 €	11 741.04 €	
TOTAUX CUMULES		334 358.50 €		17 881.58 €

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget Annexe Cantines Enfance Jeunesse Crèches sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2020,

3. Les comptes du Budget Annexe OM Déchetteries 2019 laissent apparaître sur l'exercice un déficit de fonctionnement de 5 853.00 € et un déficit d'investissement de 119 887.09 €.

Monsieur René BANTOURE quitte alors la salle et laisse le Conseil de Communauté sous la Présidence de Monsieur Claude FERRER, 1er Vice-président, délibérer sur ledit Compte Administratif.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2018</i>		173 446.86 €		152 749.30 €
Opérations de l'exercice	2 385 201.24 €	2 379 348.24 €	805 502.92 €	685 615.83 €
Résultat de clôture	5 853.00 €		119 887.09 €	
TOTAUX CUMULES		167 593.86 €		32 862.21 €

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget Annexe OM Déchetteries sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2020,

4. Les comptes du Budget Annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó 2019 laissent apparaître sur l'exercice un déficit de fonctionnement de 61 709.87 € et un excédent d'investissement de 76 759.06 €.

Monsieur René BANTOURE quitte alors la salle et laisse le Conseil de Communauté sous la Présidence de Monsieur Claude FERRER, 1er Vice-président, délibérer sur ledit Compte Administratif.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2018</i>		76 396.87 €	18 805.86 €	
Opérations de l'exercice	612 723.59 €	551 013.72 €	70 115.87 €	146 874.93 €
Résultat de clôture	61 709.87 €			76 759.06 €
TOTAUX CUMULES		14 687.00 €		57 953.20 €

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget Annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2020,

5. Les comptes du Budget Annexe Réseau de Chaleur 2019 laissent apparaître sur l'exercice un excédent de fonctionnement de 11 153.81 € et un déficit d'investissement de 353.04 €.

Monsieur René BANTOURE quitte alors la salle et laisse le Conseil de Communauté sous la Présidence de Monsieur Claude FERRER, 1er Vice-président, délibérer sur ledit Compte Administratif.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2018</i>		25 401.89 €		1 173.36 €
Opérations de l'exercice	67 474.21 €	78 628.02 €	34 260.52 €	33 907.48 €
Résultat de clôture		11 153.81 €	353.04 €	
TOTAUX CUMULES		36 555.70 €		820.32 €

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget Annexe Réseau de Chaleur sera reporté en partie à la section de fonctionnement du budget 2020 et qu'une affectation est nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement,

6. Les comptes **du Budget Annexe Gorges de la Fou 2019** laissent apparaître sur l'exercice un déficit *de fonctionnement* de 17 218.68 € et un déficit *d'investissement* de 7 943.46 €.

Monsieur René BANTOURE quitte alors la salle et laisse le Conseil de Communauté sous la Présidence de *Monsieur Claude FERRER*, 1er Vice-président, délibérer sur ledit Compte Administratif.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2018</i>		76 741.11 €		29 037.17 €
Opérations de l'exercice	242 516.19 €	225 297.51 €	63 108.61 €	55 165.15 €
Résultat de clôture	17 218.68 €		7 943.46 €	
TOTAUX CUMULES		59 522.43 €		21 093.71 €

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget Annexe Gorges de la Fou sera reporté en totalité à la section de fonctionnement du Budget 2020,

7. Les comptes **du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal 2019** laissent apparaître sur l'exercice un excédent *de fonctionnement* de 75 269.53 €.

Monsieur René BANTOURE quitte alors la salle et laisse le Conseil de Communauté sous la Présidence de *Monsieur Claude FERRER*, 1er Vice-président, délibérer sur ledit Compte Administratif.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2018</i>				
Opérations de l'exercice	186 589.93 €	261 859.46 €		
Résultat de clôture		75 269.53 €		
TOTAUX CUMULES		75 269.53 €		

DIT que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal sera reporté en partie à la section de fonctionnement du budget 2020 et qu'une affectation est nécessaire pour financer les investissements,

8. Les comptes **du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Arles, Amélie, Montbolo 2019** laissent apparaître sur l'exercice un excédent *de fonctionnement* de 15 245.46 € et un déficit *d'investissement* de 101 611.71 €.

Monsieur René BANTOURE quitte alors la salle et laisse le Conseil de Communauté sous la Présidence de *Monsieur Claude FERRER*, 1er Vice-président, délibérer sur ledit Compte Administratif.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés 2018</i>				256 023.34 €
Opérations de l'exercice	172 771.17 €	188 016.63 €	259 066.52 €	157 454.81 €
Résultat de clôture		15 245.46 €	101 611.71 €	
TOTAUX CUMULES		15 245 46 €		154 411.63 €

DIT que les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Arles, Amélie, Montbolo seront intégrés en totalité au Budget Assainissement 2020 de la Communauté de Communes du Haut Vallespir,

2/ VOTE COMPTES DE GESTION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2019

Le Conseil de Communauté, **Après** s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du Budget Principal et des Budgets Annexes dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, **Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, **Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, **Considérant** que les écritures sont convenables, **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire, **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, **DECLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal et Budgets Annexes dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3/ AFFECTATIONS DU RESULTAT 2019

1. Le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Réseau de Chaleur laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 36 555.70 €. Un besoin de financement est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement. Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2019	36 555.70 €
Affectation à la section d'investissement	21 570,00 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2020	14 985.70 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, ce jour et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du Budget Annexe Réseau de Chaleur : **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme décrit ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

2. Le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 75 269.53 €. Un besoin de financement est nécessaire pour financer les investissements de 2020. Le tableau d'affectation du résultat est le suivant :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent cumulé de la section de fonctionnement au 31.12.2019	75 269.53 €
Affectation à la section d'investissement	3 000,00 €
Excédent à reporter en fonctionnement au budget 2020	72 269.53 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, ce jour et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal: **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme décrit ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

3. Le Compte Administratif 2019 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Arles Amélie Montbolo laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 15 245,46 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 154 411,63 €. Ces résultats vont être intégrés au nouveau Budget Assainissement de la Communauté de Communes du Haut Vallespir pour 2020.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, ce jour du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Arles Amélie Montbolo: **DECIDE** à l'unanimité d'affecter les résultats d'exploitation et d'investissement comme décrits ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

4/ VOTE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2020

Le Président René BANTOURE rappelle le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 13 février 2020 et le vote du Compte Administratif 2019. La Commission Finances du 20 février 2020 et le Bureau ont donné un avis favorable au projet de budget 2020 présenté, en fonctionnement et en investissement. Il est équilibré en recettes et dépenses, section par section comme suit :

1. Budget Principal 2020:

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 8 289 730,82 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 3 712 469,97 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de Budget Principal 2020 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

2. Budget Annexe Cantines/ Enfance Jeunesse/ Crèches 2020 :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 2 049 276,50 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 82 154,58 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de Budget Annexe Cantines/ Enfance Jeunesse/ Crèches 2020 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

3. Budget Annexe OM/Déchetteries 2020 :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 2 554 428,86 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 492 735,23 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de Budget Annexe OM/Déchetteries 2020 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

4. Budget Annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó 2020 :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 558 662,00 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 194 919,20 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de Budget Annexe Centre Pleine Nature Sud Canigó 2020 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

5. Budget Annexe Réseau de Chaleur 2020 :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 88 625,70 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 34 990,32 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de Budget Annexe Réseau de Chaleur 2020 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

6. Budget Annexe Gorges de la Fou 2020 :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 261 582,43 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 32 103,71 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de Budget Annexe Gorges de la Fou 2020 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

7. Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal 2020 :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 243 317,53 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 3 000,00 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal 2020 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

8. Budget Eau 2020 :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 318 008,61 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 674 093,00 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de Budget Eau 2020 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

9. Budget Assainissement 2020 :

Section fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à : 349 353,46 €

Section investissement équilibrée en recettes et dépenses à : 621 231,63 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le projet de Budget Assainissement 2020 tel que présenté, voté chapitres après chapitres, équilibré en recettes et dépenses, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

5/ ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2020

Le Président René BANTOURE présente le tableau des attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2020 :

	ATTRIBUTIONS PREVISIONNELLES 2020
AMELIE LES BAINS	669 850.98
ARLES	-162 534.31
CORSAVY	19 086.02
LE TECH	37 172.53
MONTBOLO	18 872.25
PRATS DE MOLLO	25 215.04
SAINT LAURENT DE CERDANS	-56 445.51
SERRALONGUE	36 374.88
COUSTOUGES	2 257.84
LA BASTIDE	-454.78
LAMANERE	-328.19
MONTFERRER	-998.96
TAULIS	-262.76
SAINT MARSAL	-514.11

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** le tableau ci-dessus des attributions de compensation, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

7/ VOTE TAUX CFE/ TF NON BÂTI ET BÂTI/ TEOM/ REDEVANCE CAMPING/ GEMAPI 2020

1. Contribution Foncière des Entreprises

Suite aux travaux préparatoires de la Commission Finances et du Bureau, le Président propose au Conseil Communautaire que soit maintenu le taux CFE pour l'année 2020 comme suit : **CFE taux 2020 : 31.62 %**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir le Taux de la Contribution Foncière des Entreprises à 31.62 % en 2020, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

2. Taxe Foncière Non Bâti

Suite aux travaux préparatoires M. le Président propose au Conseil Communautaire que soit maintenu le taux de la Taxe Foncière Non Bâti pour l'année 2020 comme suit : **Taxe Foncière Non Bâti 2020 : 3.66 %**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir le Taux de la Taxe Foncière non Bâti à 3.66 %, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

3. Taxe Foncière Bâti

Suite aux travaux préparatoires M. le Président propose au Conseil Communautaire que soit maintenu le taux de Taxe Foncière sur le Bâti comme suit : **Taxe Foncière Bâti 2020 : 2 %**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir le taux de la Taxe Foncière Bâti à 2 %, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Il est proposé au Conseil Communautaire une augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2020 comme suit : **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2020: 12.62 %**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** l'augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 12.62 %, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Redevance Camping

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire doit se prononcer chaque année sur différents tarifs et taxes. Il en est ainsi pour la redevance camping, tarif inchangé depuis 2006 et calculé comme suit :

2 € par emplacement et par mois, en fonction du nombre de mois d'ouverture.

REDEVANCE SPECIALE CAMPING 2020

CAMPING	COMMUNE	NB PLACES	TARIF	NB mois Ouverture	PRIX en €
LE RIUFERRER	Arles / Tech	163	2,00 €	4	1 304,00€
LE VALLESPER	Arles / Tech	141	2,00 €	8	2 256,00€
MONTBOLO	Montbolo	50	2,00 €	3	300,00€
LE CORTSAVI	Corsavy	50	2,00 €	2	200,00€
CAMPING AMELIA	Amélie les bains	83	2,00 €	8	1 328,00€
VERTE RIVE	St Laurent de C.	41	2,00 €	2	164,00€
CAN NADAL	Prats de Mollo	54	2,00 €	3	324,00€
SAINT MARTIN	Prats de Mollo	72	2,00 €	3	432,00€
LA POMAREDE	Serralongue	6	2,00 €	2	24,00€
TOTAL					6 332,00€

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir la redevance camping au tarif tel que présenté, pour l'exercice 2020, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

6. GEMAPI

Fiscalité locale taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations - Fixation du produit 2020 :

Vu le besoin de financement présenté au Conseil pour l'exercice 2020 fixé à la somme de 68 437 € (soixante-huit mille quatre cent trente-sept euros),

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI - gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à **68 437 € pour l'exercice 2020**, **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux, **AUTORISE** le Président à signer tous actes liés à ce dossier.

8/ ECOLE DE MUSIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de solliciter une subvention la plus élevée possible pour l'école de musique intercommunale **fonctionnement annuel**, auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, pour l'exercice 2020, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

9/ VIREMENTS DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

Le Président René BANTOURE rappelle le budget 2020 voté en séance, en fonctionnement et en investissement et propose au Conseil Communautaire de valider les virements aux Budgets Annexes prévus tels que décrits ci-dessous :

Budget Annexe	Chapitre BP	Montant
262 / Budget Cantines-Enfance Jeunesse-Crèches	65	920 684 €
263 / Budget OM Déchetteries	65	Versement de l'intégralité de la TEOM
264 / Budget Centre Pleine Nature Sud Canigó	65	165 000.00 €
266 / Gorges de La Fou	65	106 438 €
267 / Office de Tourisme Intercommunal	65	133 350 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** les virements du Budget Principal aux Budgets Annexes tels que présentés ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

10/ OM-DECHETTERIES : ACHAT PARCELLE ALZINE RODONE

Le Président informe l'assemblée qu'afin de disposer de l'ensemble des surfaces disponibles à la déchetterie de l'Alzine Rodone dans le cadre du projet de construction d'une aire de stockage de déchets verts, la Commune d'Amélie-les-Bains propriétaire du terrain est favorable à la cession de la totalité de la parcelle cadastrée AA 31. La cession serait réalisée au vu de l'estimation des Domaines qui évalue ce terrain à 830 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DONNE** son accord pour l'achat du terrain, **DONNE POUVOIR** au Président pour signer l'acte au montant de 830 €, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

11/ TOURISME DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : CONVENTION SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, ARLES ET CCHV POUR VALORISATION DE L'ANCIEN SITE MINIER DE BATERA

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la démarche d'interprétation du passé métallurgique du massif du Canigó, le Syndicat Mixte Canigó Grand Site, la commune d'Arles-sur-Tech et la Communauté de Communes ambitionnent de fédérer cette stratégie commune à l'échelle du Haut Vallespir.

La première phase de cette collaboration consiste à impulser les bases du projet grâce à l'opportunité offerte par le programme POCTEFA PYRFER auquel les trois partenaires participent.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** la participation de la Communauté de Communes du Haut Vallespir au projet d'interprétation du patrimoine minier à l'échelle de la montagne de Batera, **AUTORISE** le Président à signer la convention tel que annexée ainsi que tout document relatif à ce dossier.

12/ PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL: ADOPTION PCAET

Le Président rappelle que suite à l'adoption par le Conseil Communautaire (délibération n°2019/72) PCAET du Haut Vallespir, élaboré à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée, l'ensemble des documents relatifs au PCAET ont été transmis à l'Autorité Environnementale (AE), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales (DDTM), le Préfet de Région et la Présidente de Région.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **s'engage** à prendre en compte les recommandations formulées sur le PCAET le Plan Climat Air Energie Territorial par l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) et la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Occitanie (MRAe), **AUTORISE** le Président à signer que tout document relatif à ce dossier.

13/ EAU ET ASSAINISSEMENT : RENOUELEMENT CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE VEOLIA

Le Président informe l'assemblée que la convention de prestation de service sur les installations d'eau potable et d'assainissement entre la Commune de Prats de Mollo et VEOLIA Eau est arrivée à échéance le 31 Décembre 2019. Une nouvelle convention a été établie pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois pour la même période.

Objet de la convention :

Le prestataire (Véolia) a la charge d'assurer une mission de contrôle du bon fonctionnement, d'entretien des installations de traitement de l'eau potable, et de surveillance des réseaux d'eau potable.

Les Prestations :

Vérification du bon fonctionnement de tous les équipements des 2 stations de traitement d'eau potable: 3240€^{HT}

Déclarations auprès de l'Agence de l'Eau: 170 €^{HT}

Supervision: hébergement et surveillance à distance des installations d'eau potable: 3 240 €^{HT}

Recherche de fuites par pré-localisation sur 40 % du linéaire: 1 950 €^{HT}

Mise à disposition de benne à boues: 115 x 12 = 1 380 €^{HT}

Rotation des bennes vers site agréée: 525 x 2 = 1050 €^{HT}

Soit un montant total annuel de 11 030 €^{HT}

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** le renouvellement de la convention de prestation de service Véolia, **AUTORISE** le Président à signer la convention tel que annexée ainsi que tout document relatif à ce dossier.

14/ EAU ET ASSAINISSEMENT : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE DE PRESTATION DE TRAVAUX RESEAUX HUMIDES

Objet de la consultation :

Accord-cadre à bon de commande mono-attributaire de prestation de travaux sur le territoire de la CCHV.

Le marché porte sur la réhabilitation et l'entretien des réseaux humides : eau potable et eaux usées. **Pour des opérations programmées et/ou d'urgence.**

Procédure de passation : **Appel d'offre ouvert.**

Durée de l'accord cadre : **1 an reconductible 3 fois.**

Montant maxi des prestations : **500 000 €^{HT} / an.**

Critères pour le jugement des offres :

Prix de la prestation = 60 %

Note de l'offre = 20 x (montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre du candidat) x 60 %

Le prix de la prestation sera établi en fonction du bordereau des prix unitaire du candidat inséré dans un devis d'analyse uniquement connu de la CCHV et du BE qui l'aura rédigé.

Valeur Technique = 40 %

Note du critère « valeur technique » (en fonction des délais d'interventions, des moyens humains, de la description des modes opératoires, des références et capacités de l'entreprise et de son expérience des accords cadre à bon de commande) x 40 %

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **VALIDE** la mise en place de la procédure de marché à Bon de Commande pour Prestation de Travaux Réseaux Humides, **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

15/ EAU ET ASSAINISSEMENT - DEMANDE FONDS DE SOLIDARITE TEMPETE GLORIA AU CD66 ET A L'AGENCE DE L'EAU

Le Président rappelle que suite aux intempéries du 21, 22 et 23 janvier 2020 : tempête « Gloria » certaines installations d'eau et d'assainissement de la Communauté de Communes du Haut Vallespir ont subi des dégâts.

Dégâts et coût de remise en service :

Saint Laurent de Cerdans - STEP de Saint Laurent de Cerdans

La crue a emporté un regard de visite située en rive gauche du St Laurent provoquant une entrée de sable et de cailloux dans la canalisation d'eau usée endommageant les pompes du poste de relevage et le diffuseur d'air du bassin d'aération

- Réparation du regard EU et hydro curage du réseau : 5 020 €HT
- Réparation et protection de 20 mL de canalisation EU : 21 100 €HT
- Réparation des 2 pompes du PR : 3 169.74 €HT
- Aeroflot turbine : 651 €HT
- Réparation du diffuseur d'air : 6 946,40 €HT

Saint Laurent de Cerdans - STEP La forge Del Mitg

La crue a emporté un regard de visite située en rive droite du St Laurent provoquant une entrée de sable et de cailloux dans la canalisation d'eau usée, endommageant les pompes du poste de relevage.

- Réparation des 2 pompes du PR : 700 €HT

Saint Laurent de Cerdans - Réparation égout Baynat de la Font

- 20 mL de réseau Eu DN 200 + protection béton : 17 150 €HT

Saint Laurent de Cerdans - Réparation de la conduite EU Secteur Syndicat

- 40 ml de canalisation EU DN 200 + reprise de 40 mL de cuvelage + dalle de couverture en béton arme : 50 985 €HT

Le Tech – Chemin d'accès à la station d'épuration

La crue du Tech a entraîné un glissement de terrain qui a emporté une partie du chemin d'accès à la station d'épuration.

- Piste d'accès à la station : 2 490 €HT

Coustouges – Chemin d'accès réservoir Villeroge

Les eaux de ruissèlement ont entraîné un glissement de terrain qui a emporté 5 ml du chemin d'accès au réservoir d'eau Potable de Villeroge.

- Remblaiement pour reconstitution d'un accès carrossable : 6 500 €HT

Prats de Mollo - Captage en rivière la Parcigoule

La crue de la Parcigoule a entraîné un ensablement de la canalisation d'adduction d'eau potable en aval de la prise en rivière colmatant la canalisation sur plus de 200 mL

- Débouchage de la conduite d'eau potable : 946 € HT

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le coût du projet dans sa globalité, **SOLLICITE** dans le cadre du « Fonds de solidarité », auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental l'attribution de subventions les plus élevées possibles afin de procéder aux réparations et remise en état des réseaux, infrastructures et équipements dégradés par la tempête « Gloria », **DEMANDE** l'autorisation de pouvoir commencer les travaux par anticipation selon l'urgence des situations, **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative au dossier de demande de subventions.

16/ EAU ET ASSAINISSEMENT - DEMANDE FONDS DE SOLIDARITE TEMPETE GLORIA

Le Président rappelle que suite aux intempéries du 21, 22 et 23 janvier 2020 : tempête « Gloria » la Voie Verte sur la Commune de Saint Laurent de Cerdans a subi des dégâts :

- Création d'une desserte d'eaux pluviales : 11 250 €HT
- Voie verte chantier : 2 950 €HT

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le coût du projet dans sa globalité, **SOLLICITE** dans le cadre du « Fonds de solidarité » l'attribution de subvention les plus élevées possibles, **DEMANDE** l'autorisation de pouvoir commencer les travaux par anticipation selon l'urgence des situations, **AUTORISE** le Président à signer toute pièce relative au dossier de demande de subventions.

17/ Questions et informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

Remerciements - Les élus communautaires et l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes du Haut Vallespir tiennent à remercier le Président René BANTOURE pour ses valeurs humaines, son implication, sa disponibilité et son écoute durant les six années à la Présidence de la Communauté de Communes du Haut Vallespir - Merci !